



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 20 MARS 2023

Présents Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Sénécal – M Le Nagard

Assistent Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

Excusé

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

BOUFFEMONT ACF : Mail du 17 03 23

Pris note du forfait de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau U6/U7 à CHAMPAGNE SFC du 18 03 23

COURDIMANCHE AS : Mail du 14 03 23

Pris note du souci rencontré avec les tablettes sur vos rencontres de critérium U10/U11. La commission entérine les scores et attend les feuilles de match papier

ENTENTE SSG : Mail du 20 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de de votre feuille de présence de vos équipes U6/U7 du 11 02 23

ENTENTE SSG : Mail du 17 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de critérium U10 Avenir

ROISSY US : Mail du 09 03 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur la rencontre de critérium U10/U11 du 18 03 23 à AUVERS ENNERY FC

ST BRICE FC : Mail du 15 03 23

Pris note d l'horaire des matchs du critérium U12/U13 à domicile : soit 13h30

ST BRICE FC : Mail du 21 03 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre du plateau U8. La commission transfère en partie le centre à MONTMAGNY FC

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 20 03 23

Pris note de votre réponse concernant la feuille de présence réclamée. La commission vous rappelle que vous devez impérativement déposer dans FAL les feuilles réclamées

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 20 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de critérium U10/U11

VAUREAL FCM : Mail du 16 03 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre n° 3 du Challenge >U11 du 25 03 23. La commission transfère le centre à l'ADAMOIS OL

PLATEAUX d'AVRIL & MAI 2023

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle à tous les clubs que les feuilles de présence et de plateau (récapitulative) sont à déposer dans FAL. Pour les clubs qui oublieraient de laisser leur feuille de présence au club recevant, ils ont la possibilité de la déposer également dans FAL afin d'éviter les appels et les amendes.



3^{ème} TOUR CHALLENGE U10 & U11 DU 25 MARS 2023

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF

Le 3^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 2^{ème} tour

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 14 Mars 2023 et jusqu'au Vendredi 17 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 3 Avril 2023 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions et devra en conserver une copie jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

CHALLENGE U10

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 22 Avril 2023

Centre 1 ARGENTEUIL FC	Centre 2 ENTENTE SSG	Centre 3 ST BRICE FC	Centre 4 FRANCONVILLE FC
ARGENTEUIL FC 1	ENTENTE SSG 4	ST BRICE FC 2	FRANCONVILLE FC 2
ENTENTE MMB 1	ENTENTE SSG 1	ST BRICE FC 1	FRANCONVILLE FC 3
OSNY FC 1	BEZONS USO 1	MARLY LA VILLE ES 1	ERMONT ACF 2
OSNY FC 2	VAUREAL FCM 1	SAINTE OULEN AS 1	ARGENTEUIL RC 1
Centre 5 CERGY-PONTOISE FC	Centre 6 ECOUEN FC	Centre 7 SARCELLES AAS	Centre 8 ST LEU FC
CERGY-PONTOISE FC 3	ECOUEN FC 1	SARCELLES AAS 1	ST LEU FC 2
CERGY-PONTOISE FC 1	SOISY AM FC 1	SARCELLES AAS 2	ST LEU FC 1
EZANVILLE US 1	PONTOISIENNE JS 2	MONTMORENCY FC 1	BEAUMONT-M ENT 1
JOUY LE MOUTIER FC 3	PONTOISIENNE JS 1	CORMEILLAIS ACS 1	CERGY-PONTOISE FC 2



CHALLENGE U11

Début de la Jonglerie à 9h30

Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

Les premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 22 Avril 2023

Centre 1	ST OUEN AS	Centre 2	DEUIL-ENGHIEU FC	Centre 3	ADAMOIS OL	Centre 4	SOISY AM FC
	ST OUEN AS 3		DEUIL-ENGHIEU FC 1		VAUREAL FCM 1		SOISY AM FC 1
	ARNOUVILLE FAS 1		EAUBONNE CSM 1		VAUREAL FCM 2		GONESSE RC 1
	ECOUEU FC 1		SARCELLES AAS 1		ADAMOIS OL 1		BEZONS USO 2
	ECOUEU FC 2		SARCELLES AAS 5		OSNY FC 1		BEZONS USO 1
Centre 5	CERGY-PONTOISE FC	Centre 6	PERSAN US	Centre 7	VILLIERS LE BEL FC	Centre 8	EZANVILLE US
	ERMONT Ams 2		PERSAN US 1		VILLIERS LE BEL FC 2		EZANVILLE US 1
	CORMEILLAIS ACS 1		GARGES FCM 2		VILLIERS LE BEL FC 1		PONTOISIENNE JS 1
	CERGY-PONTOISE FC 2		ENTENTE SSG 1		ERAGNY AS 1		ST BRICE FC 2
	CERGY-PONTOISE FC 1		SARCELLES AAS 2		FRANCONVILLE FC 1		ST BRICE FC 1

CONVOCATION URGENTE

Pour MERCREDI 22 MARS à 19 heures 30

Pour le club de l'ENTENTE SSG

Mr BARBOSA Antonio – Responsable de l'Équipe ENTENTE SSG 1

Mr MENDES ANDLADE Sandro – Responsable de l'Équipe ENTENTE SSG 2

Pour le club de ST LEU FC

Mr FROUG Yasser – Responsable de l'Équipe ST LEU FC 1

Pour le club d'EAUBONNE CSM

Mr MBOKOLO Joël – Responsable de l'Équipe EAUBONNE CSM 1

Suite Centre n° 8 du Festival Foot U13

PRESENCE INDISPENSABLE SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION DES EQUIPES DU CENTRE



RESULTATS DU 3^{ème} TOUR FESTIVAL FOOT U13 du 11 MARS 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 1^{er} Avril 2023

Centre n° 1	ST OUEN AS 1
Centre n° 2	VIARMES ASNIERES OL 1
Centre n° 3	COSMO TAVERNY 1
Centre n° 4	ST BRICE FC 1
Centre n° 5	PUISEUX LOUVRES FC 1
Centre n° 6	ARNOUVILLE FAS 1
Centre n° 7	Aucune équipe de qualifiée
Centre n° 8	En attente de Résultat
Centre n° 9	Aucune équipe de qualifiée
Centre n° 10	MONTMORENCY FC 1 DEUIL ENGHIEU FC 1 : disqualifiée pour 3 nouveaux joueurs
Centre n° 11	ROISSY US 1
Centre n° 12	MONTMAGNY FC 1 – PERSAN US 1
Centre n° 13	ENTENTE MMB 1
Centre n° 14	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 15	SARCELLES AAS 1 – VILLIERS FC 1
Centre n° 16	Aucune équipe de qualifiée

FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 1^{er} AVRIL 2023

Les clubs cités ci-dessus sont invités à participer à la réunion préparatoire à la Finale Départementale du Festival Foot U13 qui aura lieu le LUNDI 27 MARS 2023 à 19h en visio.
Présence obligatoire de chaque éducateur responsable de l'équipe qualifiée.

Le tirage au sort des 2 poules aura lieu en direct



RESULTATS DU 3^{ème} TOUR COUPE U12 du 11 MARS 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 4^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 1^{er} Avril 2023

Centre n° 1	VILLIERS FC 1 – ST BRICE FC 1
Centre n° 2	SARCELLES AAS 2 – ERMONT AMS 1
Centre n° 3	ST OUEN AS 1 – ENTENTE MMB 1
Centre n° 4	ARGENTEUIL RC 1 – GONESSE RC 1
Centre n° 5	SARCELLES AAS 1 – ST LEU FC 1
Centre n° 6	CERGY PONTOISE FC 1 – ECOUEN FC 2
Centre n° 7	ENTENTE SSG 1 – GOUSSAINVILLE FC 1
Centre n° 8	SOISY AM FC 1 – VAUREAL FCM 1

COUPE U12 – 4^{ème} tour DU SAMEDI 1^{er} AVRIL 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Finale Départementale du 8 Mai 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Mars et jusqu'au Vendredi 24 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 10 Avril à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	GONESSE RC	Centre 2	ST BRICE FC
	GONESSE RC 1		ST BRICE FC 1
	ST OUEN AS 1		ERMONT AmS 1
	SARCELLES AAS 2		SOISY-AM FC 1
	SARCELLES AAS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 3	ECOUEN FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	ECOUEN FC 2		ENTENTE SSG 1
	VAUREAL FCM 1		ENTENTE MMB 1
	GOUSSAINVILLE FC 1		CERGY-PONTOISE FC 1
	ARGENTEUIL RC 1		ST LEU FC 1



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 15 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PIERRELAYE FC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

La commission vous rappelle que les feuilles réclamées sont à déposer directement dans FAL.

PLATEAU U8 / U9 NIVEAU 1 DU 04 02 2023

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U8/U9 niveau 1 du 04 02 23 à SARCELLES AAS

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEAUCHAMP AS

BEZONS USO : 2^{ème} appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de BEZONS USO & ARGENTEUIL FC sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEZONS USO

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à ENTENTE MMB

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à JOUY FC

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de PUISEUX LOUVRES FC – ROISSY US – SURVILLIERS AVENIR – VEMARS ST WITZ et VIARMES ASNIERES OL sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

ROISSY US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC

SURVILLIERS AVENIR : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PUISEUX LOUVRES FC



PLATEAU U9 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

BEZONS USO : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel des feuilles de présence des clubs de MAGNY FC – VALLEE DE SAUSSERON & VEXIN AS sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23

MAGNY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

VALLEE DE SAUSSERON : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

VEXIN AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à DOMONT FC

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} appel de la feuille de plateau & des feuilles de présence des clubs de MONTSOULT BAILLET US & BELLOY ST MARTIN ASC sur centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23

BELLOY ST MARTIN ASC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à MONTSOULT BAILLET US

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de votre équipe sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL RC

PLATEAU U6 / U7 DU 11 02 2023

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de plateau & des feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS & ENTENTE SSG sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 11 02 23

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à DEUIL ENGHEN FC

ERMONT AMS : 2^{ème} appel des feuilles de plateau et feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U6/U7 du 11 02 23

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de MONTMORENCY FC & BRUYERES BERNES USM sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à MONTMORENCY FC

NEUVILLE AS : 2^{ème} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 19 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à FRETTOISE ES



PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PIERREAYE FC & ST OUEN AS sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23

ST OUEN AS : 2^{ème} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à PIERRELAYE FC

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PONTOISIENNE JS & ERMONT ACF sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 11 02 23

ERMONT ACF : 2^{ème} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à PONTOISIENNE JS

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC – BOUFFEMONT ACF – ENTENTE BEAUMONT MOURS & VALLEE DE SAUSSERON sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

2^{ème} APPEL DE FEUILLES CRITERIUM

CRITERIUM U10 / U11

GONESSE RC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25595262 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 – Poule J contre ENTENTE SSG 4

SURVILLIERS AVENIR : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25593321 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 2 contre PIERRELAYE FC 2

MAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25593385 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 6

ROISSY US : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25593732 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 3 contre MONTMORENCY FC 5

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25593855 - 25593900 & 2593945 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 4 contre ERMONT AMS 3 – 4 & 5

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25594150 & 2594195 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 4 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6



AMENDES

ERMONT AMS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25593847 – 25593892 – 25593937 & 25593985 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 - Poule A – B -C & D contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

Amende : 30€ x 4 = 120€

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25603109 du 21 01 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre SARCELLES AAS 12

Amende : 30€

COSMO TAVERNY : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25603119 du 11 02 23 – critérium U12 Avenir – Poule B contre BEZONS USO 12

Amende : 30€

ST BRICE FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25603013 du 21 01 23 – critérium U13 Avenir – Poule A contre MONTMORENCY FC 1

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25603021 du 04 02 23 – critérium U13 Avenir – Poule A contre GONESSE RC 1

Amende : 30€

ST OUEN AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25591544 du 28 01 23 – critérium U12/U13 Série 2 – Poule E contre FRANCONVILLE FC 3

Amende : 30€

GOUSSAINVILLE FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25591959 - 25591987 & 25592015 du 21 01 23 – critérium U12/U13 Série 3 – Poule D - E & F contre ECOUEN FC 1 - 2 & 3

Amende : 30€ x 3 = 90€

VILLIERS FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25592224 & 25602643 du 04 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule C & D contre HERBLAY ES 3 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€

DEUIL ENGHIEU FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25602650 du 11 02 23 – critérium U12/U13 Série 4 – Poule D contre VILLIERS FC 4

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25592645 & 25592777 du 11 02 23 critérium U12/U13 Série 4 – Poule F & H contre ERMONT AMS 2 & 4

Amende : 30€ x 2 = 60€



ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 1^{er} Avril 2023 à JOUY LE MOUTIER FC

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le Samedi 22 Avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le Lundi 8 Mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 27 MARS 2023 À PARTIR DE 18H00